

APPENDIX

(See p. 507)

THURSDAY, December 21, 1989

The Special Committee of the Senate on Bill C-21, An Act to amend the Unemployment Insurance Act and the Employment and Immigration Department and Commission Act has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Thursday, November 9, 1989, to study and report on the Bill C-21, An Act to amend the Unemployment Insurance Act and the Employment and Immigration Department and Commission Act, respectfully requests that it be empowered to adjourn from place to place within Canada.

Pursuant to Section 2:07 of the *Procedural Guidelines for the Financial Operation of Senate Committees*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président

JACQUES HÉBERT

Chairman

APPENDICE

(Voir p. 507)

Le JEUDI 21 décembre 1989

Le Comité spécial du Sénat sur le Projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité qui a été autorisé par le Sénat le jeudi 9 novembre 1989 à étudier et faire rapport sur le Projet de loi C-21, Loi modifiant la Loi sur l'assurance chômage et la Loi sur le ministère et sur la Commission de l'emploi et de l'immigration, demande respectueusement que le Comité puisse se transporter d'un endroit à l'autre au Canada.

Conformément à l'article 2:07 des *Directives régissant le financement des Comités du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la région intérieure, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,